

1901 CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 4 Chemin de la Crèche – 22100 TADEN
811 923 606 RCS SAINT MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL


CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate que le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à son terme à l'issue des présentes décisions. La Société ne dépassant pas les seuils prévus par les dispositions légales, et n'étant plus tenue de nommer un Commissaire aux Comptes, l'Associé Unique décide ne pas renouveler son mandat et de ne pas procéder à son remplacement.

ADOPTION

Cette décision a été adoptée par l'Associée Unique lors des décisions en date du 16 mai 2024.

**Certifié conforme
Le Président**

DocuSigned by:

3AA256801D3A4AE...